



44^{ème} BROCANTE

Dimanche 14 juin 2026 de 7 H à 18 H

Règlement Marines

1. Tarifs:

- 7,00 € par mètre linéaire (minimum de 2 mètres linéaires sauf dérogation de l'organisateur)
- 10,00 € par mètre linéaire avec stationnement du véhicule près du stand (**longueur du véhicule hayon ouvert inclus + 1 mètre avec un minimum de 6 mètres linéaires par véhicule**).

Vous êtes Marinois(e) et vous payez un emplacement et vous avez des enfants de 7 à 14 ans, alors nous vous offrons 2 mètres supplémentaires pour qu'ils puissent vendre leurs jeux et jouets (justificatifs à fournir)

Vous êtes riverains de la brocante, vous devez vous inscrire obligatoirement pour exposer gratuitement devant votre garage

2. Conditions d'inscription :

Tout participant devra présenter les pièces justificatives (carte professionnelle ou pièce d'identité) correspondant à l'inscription (**photocopie à joindre au présent bulletin**).

a) Avec réservation

Adressez votre bulletin dûment complété ainsi que votre règlement à l'ordre de « Comité Jumelage Marines » **au plus tard le 9 juin 2026**. Nous vous ferons parvenir, dans la semaine qui précède la brocante, un numéro d'emplacement accompagné d'un plan d'accès.

ATTENTION : à compter du mercredi 10 juin aucune demande d'annulation ne sera retenue.

Les participants dont les bulletins ou les chèques nous parviendraient tard pourront retirer leur numéro d'emplacement au bureau d'accueil le matin de la brocante. Le Comité de Jumelage ne pourra pas être tenu responsable des délais d'acheminement du courrier.

Certaines places permettent de garer son véhicule à proximité. Pour en bénéficier, la longueur réservée pour le stand ne doit pas être inférieure à **la longueur du véhicule hayon ouvert le cas échéant + 1 m avec un minimum de 6 m**. Une autorisation spécifique sera délivrée pour être apposé de manière visible sur le véhicule. Le tarif pour les emplacements « avec véhicule » est appliqué que l'exposant ait ou non son véhicule à proximité.

Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins, sans dérogation.

Toute place non occupée à 7h pourra être redistribuée.

b) Sans réservation (sous réserve des places encore disponibles)

Le jour même à partir de 5h00 à l'accueil de la brocante. Il est recommandé d'appeler le vendredi précédant la brocante au 06 77 38 44 41 pour connaître les disponibilités avant de vous rendre sur place.

3. Par arrêté municipal, **sont interdits** : la sonorisation de stands, les jeux, les stands mobiles, les ventes alimentaires (crêpes, gaufres, churros, sandwiches, boissons ...). Sauf dérogation et à la discrétion des organisateurs.

4. L'inscription est nominative, les exposants occasionnels sont avertis du caractère exceptionnel de leur vente (cf. Le Journal Officiel du 23/08/1987) et doivent obligatoirement renvoyer la déclaration sur l'honneur signée avec leur demande d'inscription.

5. **Horaires** : L'accueil sera ouvert à partir de 5h00, le 14 juin 2026,

6. **Pour ne pas gêner la circulation, l'ouverture des parasols de marché ou tonnelles ne pourra se faire qu'à partir de 8h30**

7. **La circulation des véhicules encombrants type Master, Trafic ou plus importants ainsi que l'installation est fortement recommandée avant 6h00**

8. **La circulation des véhicules sera formellement interdite sur la brocante à partir de 8h30.**

44^{ème} BROCANTE DE MARINES Dimanche 14 juin 2026

Dossier complet à retourner à :

Comité de Jumelage Marines - Mairie de Marines - 4, place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES
(Bulletin rempli et signé, règlement à l'ordre de Comité de Jumelage Marines, copie de la pièce d'identité)

Nombre de mètres sans véhicule à 7€ le mètre (2 m. mini)	
Nombre de mètres avec véhicule à 10 € le mètre Longueur du/des véhicule(s) + 1 mètre par véhicule (6 m. mini)	

Nom, Prénom :
Adresse :
.....
Date et lieu de naissance :
Tel :
Email :

Renseignements : Tel: 06.77.38.44.41 ou @ : brocantemarines@gmail.com

Renseignements complémentaires obligatoires

Si vous réservez un emplacement avec véhicule ou si vous avez une remorque :

Dimensions hors tout, hayon ouvert le cas échéant :mètres

Pour faciliter la circulation et l'installation **il est fortement recommandé d'arriver avant 6H00**

Si vous avez un parasol de marché ou une tonnelle :

Dimensions (Longueur, largeur) :mètres

Pour faciliter la circulation et l'installation de tous, **il est interdit d'ouvrir les parasols et les tonnelles avant 8h30**

Nature des objets mis à la vente (à compléter par tous les exposants)

Vaisselle Mobilier Jouets Bibelots, décoration Cartes postales – Timbres Vêtements Vide grenier Autres (préciser) :

La circulation des véhicules sera formellement interdite sur la brocante à partir de 8h30.

ATTESTION SUR L'HONNEUR OBLIGATOIRE

Particuliers

Je soussigné(e).....

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des termes du règlement de la brocante et :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310—2 du Code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le **Signature :**

Professionnels

Je soussigné(e).....représentant la Société/ Association/...

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des termes du règlement de la brocante et :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Fait à le **Signature :**

L'ensemble des informations demandées ainsi que le règlement sont obligatoires pour la prise en compte de votre inscription. Pour ne pas pénaliser les premiers inscrits, les chèques ne sont remis en banque qu'à partir du 10 juin 2026. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de bulletin ou de paiement incomplet. Les informations fournies sur ce document sont strictement confidentielles et protégées par la loi informatique et liberté.